



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à huis clos, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à 20 h 00, le 3 mars 2021.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Marie Gratton, maire**  
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1  
Simon Landry, conseiller au siège no. 3  
Richard Émond, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIT ABSENT :**              Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
(absence motivée)

**ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :**    Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 10.

**AVIS COVID-19 :**

Selon les mesures de prévention édictées par la Direction de la Santé publique et le gouvernement du Québec, les membres du Conseil municipal peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. Cependant, le public n'est pas encore autorisé à participer aux séances du Conseil en présence physique.

Nous suivons la situation pandémique de près afin de prendre les décisions qui s'imposent dans l'organisation des séances municipales et être en mesure de rencontrer les obligations sanitaires édictées.

Comme vous êtes en mesure de constater, les membres du Conseil siègent en présentiel à huis clos. Nous sommes dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat.

Cette séance du 3 mars 2021 est filmée et télédiffusée. Cette façon de faire fait partie des différentes mesures mises en place afin de contrer la propagation de la COVID-19 et assure également un environnement sécuritaire aux membres du Conseil, aux membres du personnel cadre et techniciens médias présents.

Au terme de la présente séance, si vous avez des questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la Ville au [www.ville.cap-chat.ca](http://www.ville.cap-chat.ca), complètement en haut à droite de la page d'accueil, vous verrez un lien inscrit « Nous joindre », vous pourrez alors transmettre vos questions. Nous ferons de notre mieux pour vous répondre dans un délai raisonnable.

**RÉS.01.03.21**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

12. a) Autoriser un appel d'offres conjoint pour l'achat de sel à déglacage ± 360 tonnes métriques.
12. b) Demande au gouvernement du Québec d'une Programmation Accès-Logis.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.03.21**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que madame **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, soit et est nommée **maire suppléant** pour la **période du 11 mars au 7 juillet 2021**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.03.21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **séance ordinaire du 3 février 2021** soit et est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.03.21**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant **les chèques #7849 à #7873 ainsi que #32755 à #32808**, pour un montant total de **359 132.68 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2021**

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 28 février 2021.

**RÉS.05.03.21**

**REFOULEMENT D'ÉGOÛT, DOMMAGES, RÉCLAMATION – 1, RUE DU CHÂTEAU À CAP-CHAT / LES IMMEUBLES STE-ANNE-DES-MONTS – 1 263.58 \$ - BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** le ou vers le 8 janvier 2020 alors que les employés de la Ville s'affairaient à débloquer une conduite sous la rue du Château, un refoulement d'égoût est survenu au 1 rue du Château;

**ATTENDU QUE** la conduite en question a dû être remplacée;

**ATTENDU QUE** l'immeuble du 1 rue du Château était muni d'un clapet fonctionnel;

**VU** la réclamation du propriétaire du 1 rue du Château, au montant de 1 483.38 \$;

**VU** les frais de gestion inclus de 219.80 \$ qui seront déduits du règlement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la **Ville de Cap-Chat PAIE à Les Immeubles Ste-Anne-des-Monts, en règlement complet et final, la somme de 1 263.58 \$**; le coût étant approprié au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.03.21**

**INSTALLATION D'UNE TOUR POUR ANTENNE CELLULAIRE AU 0 RUE DE LA CROIX, LOTS 66-25-12 P ET 67-1–AVIS FAVORABLE / TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST (TDE)**

**ATTENDU QUE** l'entreprise TDE sollicite de la Ville de Cap-Chat un avis favorable à son projet d'ériger, au 0 rue de la Croix à Cap-Chat, lots 66-25-12 P et 67-1, une tour de 76,2 mètres de type haubanée afin d'y implanter un système d'antennes de radiocommunications;

**ATTENDU QUE** suivant la Loi, TDE a communiqué son projet aux résidents localisés dans un rayon équivalent à trois fois la hauteur de la tour projetée;

**ATTENDU QUE** le site identifié par TDE afin d'y ériger la tour est situé dans la zone Eaf.9 où cet usage est permis;

**ATTENDU QUE** le 5 novembre 2020, le Conseil a tenu avec les représentants de TDE une rencontre afin de discuter du projet et proposer un ou des sites alternatifs au 0 rue de la Croix à Cap-Chat;

**ATTENDU QUE** le 12 février 2021, TDE transmettait à la Ville un document intitulé « *Rapport du site de moindre impact* » concluant que le site choisit originellement était le seul à assurer la couverture cellulaire recherchée; lequel rapport a fait l'objet d'un examen et de discussions par le Conseil réuni en séance de travail le 17 février 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DONNE un AVIS FAVORABLE au projet de TDE d'ériger, au 0 rue de la Croix à Cap-Chat, une tour de type haubanée de 76,2 mètres de hauteur afin d'y implanter un système d'antennes de radiocommunications.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.03.21**

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – RUE DES ÉRABLES / HYDRO-QUÉBEC – BUDGET RÉG.**

**VU** la demande adressée, le 6 janvier 2021, à la Ville par le propriétaire du 36 rue des Érables à Cap-Chat;

**ATTENDU QUE** le Conseil considère la demande raisonnable et justifiée;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACHEMINE une demande à Hydro-Québec afin qu'un luminaire soit installé au 36 rue des Érables à Cap-Chat**; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.03.21**

**ACHAT D'UN JEU GONFLABLE / PROLUDIK INC. – 3 349.17 \$ + TX – SUBVENTION FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE (FUAC)**

**ATTENDU QUE** la Ville loue à chaque année des jeux gonflables dans le cadre de diverses activités;

**ATTENDU QUE** les coûts de location augmentent à chaque année;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est vu octroyer par le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) un montant de 7 300. \$ dédié à l'offre de loisirs et de soutien communautaire;

**VU** la soumission de l'entreprise Proludik Inc. offrant un jeu gonflable nommé « Triathlon CHOB577 » et ses accessoires, au coût de 3 349.17 \$ + taxes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat d'un jeu gonflable** nommé « Triathlon CHOB577 » de **Proludik Inc.**, au montant de **3 349.17 \$ + taxes**; cette dépense étant appropriée à **même la subvention du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.03.21**

**AUTORISATION D'EMBAUCHE – POSTE D'ANIMATEUR (TRICE) EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le Conseil par sa résolution numéro 06.02.21 adoptée en séance ordinaire le 3 février 2020 a créé un poste d'animateur (trice) en loisirs et vie communautaire;

**ATTENDU QUE** dans le but de pourvoir au comblement du poste créé, un affichage a été fait selon les termes de la Convention collective en vigueur;

**ATTENDU QU'**au terme de cet affichage, la candidature de monsieur Stéphane Lemieux a été retenue;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que monsieur **STÉPHANE LEMIEUX soit et est embauché à titre d'animateur en loisirs et vie communautaire aux conditions suivantes :**

- Date d'entrée en fonction : 8 mars 2021;
- Rémunération : 21. \$ / heure;
- Nombre d'heures par semaine : 40 heures réparties sur une période de sept (7) jours, soit du dimanche au samedi suivant;
- Horaire variable : peut-être appelé à travailler en soirée;
- Toutes autres conditions établies à la Convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.03.21**

**DÉROGATION MINEURE – M. SYLVAIN ST-PIERRE**

Suite au rapport daté du 16 février 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 16 février 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 24 février 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 140 rue des Érables à Cap-Chat, lot P 9-1, du Rang IV, Canton Romieu – zone Eaf.3, à savoir :

- **D'autoriser qu'un bâtiment complémentaire projeté, de type garage isolé résidentiel, d'environ 4,30 m x 7,30 m soit implanté en totalité en cour avant à une distance d'environ 10,67 m de l'emprise de la route des Érables.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.03.21**

**DÉROGATION MINEURE – MME DENISE VERREAULT & M. FLORIAN ISABEL**

Suite au rapport daté du 16 février 2021 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 16 février 2021 sur le site Internet de la municipalité et le 24 février 2021 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

En conséquence, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 214 A rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lot P 51 B-2, du Rang UN, Canton Cap-Chat – zone M-42, à savoir :

- **De permettre une marge de recul de 0,28 m à partir de la toiture de la remise au lieu du minimum requis de 0,60 m.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.03.21**

**AUTORISER UN APPEL D'OFFRES CONJOINT POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ± 360 TONNES MÉTRIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour l'achat de sel à déglacage;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-des-Monts propose à la Ville de Cap-Chat de procéder à la réalisation des documents de soumission ainsi que l'appel d'offres public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité :

- Que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** sa participation à l'**appel d'offres conjoint** pour l'**achat de sel à déglacage en vrac** avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et qu'elle lui **DÉLÈGUE** le **mandat de préparer les documents de soumission, de procéder à l'appel d'offres public, de recevoir et d'analyser les soumissions et d'en faire rapport à l'autre ville participante;**
- Que la Ville de Cap-Chat se **RÉSERVE l'adjudication du contrat pour ce qui est de la partie qui la concerne;**
- Que la quantité nécessaire pour notre municipalité s'élève à ± 360 tonnes métriques dont la livraison devra être effectuée au garage municipal situé au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.03.21**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité de :

- **DEMANDER** au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- **TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉE**

**MOT DU MAIRE**

Madame le maire, Marie Gratton, aborde les sujets suivants, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères et disposition des bacs.
- Utilisation de l'Écocentre situé à Sainte-Anne-des-Monts.
- Déneigement des rues municipales.
- Taxes foncières : modification des matricules suite à la rénovation cadastrale du secteur Est de la municipalité.
- COVID-19.

Il est 20 h 38 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARIE GRATTON**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**